

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 12 mars 2019 à 19h00 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. MBA - Aides pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs – conventions temporaire de mandat avec Mâconnais Beaujolais Agglomération – Délibération
2. MBA - Projet de PLH 2019 -2025
3. Sivom : estimation travaux de voirie et compte rendu réunion du 06 Mars 2019
4. Plan local d'urbanisme
5. Place des Marcs
6. Point Saint Valentin 2019
7. Sollicitation école de musique de Crèches-sur-Saône
8. Repas des aînés
9. Fnaca - 57ème anniversaire du cessez les feu en Algérie 19 mars 16h30
10. Réunion des associations et du Conseil Municipal le 15 Mars 2019 pour le passage du tour de France le 13 Juillet 2019
11. CMJ
12. Questions diverses

Extrait PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 08 Mars 2019 ((Présent Excusé (P) Pouvoir))

- | | | |
|--|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Romain | <input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie | <input checked="" type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis | <input type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise (P) | <input checked="" type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine | <input checked="" type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas (20h) | <input type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves (P) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien | <input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel | <input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves | <input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane | |

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude WILSON est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 février 2019 : le procès-verbal de la réunion du 12 Février 2019 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

1. MBA - Aides pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs – convention temporaire de mandat avec Mâconnais Beaujolais Agglomération – Délibération

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que Le Conseil Communautaire du 12 avril 2018 a délibéré en faveur d'une restitution de la compétence SPANC aux 13 communes de l'ex CCMB pour l'année 2019.

Par ailleurs une convention d'aide financière a été signée entre MBA et l'Agence de l'eau, permettant d'aider 263 foyers à réhabiliter leur assainissement non collectif. Celle-ci perdurera finalement au-delà de 2018, dans la limite de l'épuisement des crédits accordés par l'Agence et sous réserve que les travaux soient réalisés avant 2024.

En conséquence, pour que MBA continue de percevoir et reverser aux usagers les aides pour le compte des communes détentrices de la compétence SPANC en 2019, chacune des 13 communes sera invitée à signer une convention de mandat qui autorisera MBA à réaliser ces missions en leur nom.

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention temporaire de mandat conclue avec MBA, jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, (13 pour, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE d'approuver la convention temporaire de mandat conclue avec MBA, jointe en annexe.

♦ DE 2019/007

Remarque : En 2020 l'assainissement collectif sera de la compétence de MBA, il y aura un état des lieux de chaque commune membre.

2. MBA - Projet de PLH 2019 -2025

Le 27 février 2019, le Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération a approuvé le projet de Programme Local de l'Habitat 2019/2025 de l'agglomération. Ce document regroupant un diagnostic, un document d'orientation et un programme d'action.

Conformément au code de la construction et de l'habitation le conseil communautaire nous demande de bien vouloir délibérer afin d'émettre un avis sur ce projet avant la transmission au préfet :

Orientations de la commune pour le PLH 2019-2025

- Maitriser l'étalement urbain sur le territoire en privilégiant des extensions raisonnées et en tenant compte de la vacance et du potentiel de renouvellement urbain sur le village,
- Diversifier l'offre en logements en terme de typologie et de formes urbaines,
- Repérer les logements vacants du centre-bourg et étudier les possibilités de changement de destination,
- Répondre aux besoins des personnes âgées, essentiellement par l'adaptation de leur logement.

Les objectifs qualitatifs proposés

Typologie :

Maintenir la forme actuelle (maison individuelle en T4 ou +) tout en diversifiant les typologies de logements locatifs (T2-T3) pour attirer de jeunes couples en début de parcours résidentiel et renouveler plus facilement la population.

Formes urbaines : Maintenir un cadre de vie adapté aux attentes des ménages sous la forme "individuelle" tout en favorisant un habitat plus dense sous forme « individuel groupé » dans les zones 1AU et 2AU, sous forme de logements intermédiaires (type maisons mitoyennes) avec des formes harmonieuses et une intégration paysagère soignée.

Les projets en cours et potentiels d'urbanisation

N°	N° Nom de l'opération / Localisation	Nombre de logements	Echéance	Commentaires
1	Projet place des Marcs	2	Court terme	Achat d'un ancien bâti de menuisier par la commune
2	Zone 1AU (OAP)	8	Court terme	OAP en zone 1AU
4	B 358	1	Court terme	
5	B385	1	Court terme	
6	B 355/356	3	Court terme	
7	C 545/546	1	Court terme	
8	La ville	2	Court terme	
2 bis	Zone 2AU (AOP)	7	Long terme	OAP en zone 2AU (7 logements) pas d'ouverture prévue
3	OAP zone U "la piat"	6	Gisement	1 propriétaire ne veut pas vendre mais pas fermé au projet

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires,

Le CONSEIL MUNICIPAL émet un avis réservé sur ce projet qui ne prend pas en compte toutes les parcelles répertoriées au PLU approuvé en 2017. (Thévenins, Paradis, Calette ...)

Madame le Maire va soumettre cet avis à MBA, et un nouvel avis sera demandé lors du prochain conseil.

3. Sivom : estimation des travaux de voirie et compte rendu réunion du 06 Mars 2019

➤ Estimation des travaux de voirie

⇒ Les Thévenins

Réalisation d'une structure de chaussée avec caniveau CC1 central en béton. Création d'un réseau EP pour gestion EP de chaussée + descente EP.

Réalisation du revêtement de chaussée en béton bitumineux 0/10 Noir pour un coût estimé de : **29 500 euros HT**

⇒ Route du Paradis

Réfection du tronçon en béton bitumineux 0/10 Noir après démolition du revêtement existant et réglage de chaussée au préalable pour un coût estimé de : **78 000 euros HT**

Variante en enduit bicouche (moins durable) 54 000,00

1. Estimation susceptible de subir des modifications après réalisation d'un relevé topographique

Coût estimé des travaux de voirie à Saint Amour : 107 500,00 € euros HT (hors variante)

Le Conseil municipal est invité à se positionner sur le montant des travaux de voirie pour le budget 2019.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur le choix des travaux de voirie.

Madame le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de montants définitifs, en effet car le SIVOM va procéder à un marché public.

Les travaux devraient durer 3 semaines et un prêt sera peut être à envisager pour ces travaux de voirie.

2. Compte rendu du 06 Mars 2019 = présent Jean-Yves Midey.

Rapporteur Jean-Yves Midey : Points évoqués : le budget du SIVOM a été voté, le conducteur du tractopelle va quitter le SIVOM, deux communes vont s'équiper pour l'accueil des sourds et malentendants dans leurs mairies, lettre de remerciements de Mr Lutaud, proposition de mutualisation de certaines tâches administratives par les secrétaires de Mairie, idée émise, mais pas réaliste.

4. Plan local d'urbanisme

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 04 Mars 2019, la Direction Départementale des Territoires demande des compléments d'information afin de poursuivre la révision simplifiée du PLU. Cette lettre a été transmise au Cabinet Holéa afin d'apporter les réponses adéquates.

Une réunion est prévue le 28 mars prochain avec la DDT et le cabinet Holéa.

5. Place des Marcs – Désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle de terrain

Le permis a été déposé le 12 février 2019 avec un délai de 5 mois soit 12 juillet 2019.

Une demande de pièces complémentaires est en cours de traitement notamment le déclassement du domaine public

Pour mémoire, selon le code Général de la Propriété des Personnes Publiques (art. L 2111-1), un bien fait partie du domaine public s'il appartient à une personne publique et s'il est affecté à l'usage direct du publique.

Le BND parcelle C n° 113 ne peut faire partie du domaine public puisqu'il n'appartient pas exclusivement à la personne publique (décision du CE du 11/02/1994)

En conséquence le déclassement ne peut être réalisé que sur la portion de la place hors emprise de la parcelle C n° 113.

Concernant la validité du dépôt du permis de construire : Sont habilités à déposer un permis de construire les propriétaires du terrain ou les personnes bénéficiaires d'un compromis d'acquisition du terrain.

Il conviendrait donc, pour pouvoir régulariser la situation, de disposer d'un compromis signé de l'ensemble des propriétaires du BND.

Madame le Maire propose de prendre une délibération de déclassement

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, 0 contre, 0 abstention)

CONSTATE la désaffectation de la partie (128 m²) de la place des Mars (plan en annexe)

DECLASSE du domaine public la partie (128 m²) de la place des Mars (plan en annexe)

♦ DE 2019/008

6. Point Saint Valentin 2019

La Saint Valentin 2019 a été un succès.

Nombre de confirmations : 10 - Nombre de convives au repas : 108 personnes

Une réunion sera programmée prochainement pour faire la synthèse de la manifestation, et anticiper 2020

Le total des dépenses : 7314 euros

Le total des recettes : 7290 euros

Résultat négatif : 186 € avant versement des subventions.

Total des subventions attendues : 2500 euros.

7. Sollicitation école de musique de Crêches-sur-Saône

L'Ecole de Musique de l'Harmonie de Crêches Sur Saône demande une subvention de 250 euros pour la participation d'un adulte de la commune à l'école de musique.

Madame le Maire propose de soumettre la décision au vote.

Le rapporteur entendu, le **Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande** (3 pour, 9 contre, 0 abstention) ».

8. Repas des aînés

Les invitations ont été distribuées. Catherine Canard est en charge de l'organisation globale avec la commission.

Catherine Canard est en charge des fleurs et jus de fruits, Sophie Desseigne et Jean Yves Midey sont en charge du vin.

Corine Ducôté et Rachel Hamet seront absentes

Les préparatifs sont prévus vendredi 29 Mars à 18h00, rendez-vous le 30 Mars à 10h30 pour l'ensemble du conseil.

9. Fnaca - 57ème anniversaire du cessez-le-feu en Algérie 19 mars 16h30

Rendez vous le mardi 19 mars 2019 à 16h30.

Catherine Canard est en charge des gerbes de fleurs et de l'achat des jus de fruits et des brioches

10. Réunion des associations et du Conseil Municipal le 15 Mars 2019 pour le passage du tour de France le 13 Juillet 2019

Le 13 juillet prochain, le "Tour de France" va passer par Saint Amour Bellevue.

A cette occasion, le Cru Saint Amour et Madame le Maire souhaiteraient faire de cette date une journée de fête à Saint-Amour-Bellevue.

Le Cru Saint Amour va mettre en œuvre des moyens afin que les médias diffusent un maximum d'images mettant en valeur le village et son Cru.

Afin d'organiser cette journée, une réunion de réflexion est envisagée le vendredi 15 Mars à 20 heures à la salle des Fêtes.

11. CMJ

La récolte des lunettes reporte un vif succès, les membres du CMJ vont pouvoir commencer à faire le tri, et préparer les envois à l'association.

Prochaine réunion du CMJ le 10 Avril 2019.

12. Questions diverses

➤ Demande de subvention du voyage des classes de St Vérand et Pruzilly au Centre Eden de Cuisery.

Les classes de CE et de CM se rendront au Centre Eden de Cuisery, du 18 au 20 mars 2019. 47 élèves sont concernés par ce projet.

Ce séjour permettra aux élèves de découvrir un site privilégiant une pédagogie active avec un matériel adapté et riche, dans un milieu naturel offrant une vision en grandeur réelle, d'étudier les caractéristiques de milieux naturels ainsi que leurs richesses faunistiques et floristiques. De plus, les élèves pourront bénéficier de compétences d'intervenants spécialisés dans le monde du vivant et dans le respect de l'environnement. Des sorties sur le terrain avec activités, récoltes d'éléments naturels et observation ainsi que des temps d'exploitation et d'approfondissement en salle constituent la base de l'animation des trois jours.

Le financement :

Proposition de financement

DEVIS GLOBAL	EFFECTIF	COUT SEJOUR/ELEVE	COUT/ELEVE/JOUR	TOTAL
6 302 €	47	134,09€	44,70€	6 302 €
FINANCEMENT FAMILLE		30€	10€	1 410 €
SUBVENTION COMMUNES		24€	8€	1 128 €
SUBVENTION REGION		45€	15€	2 115€
SUBVENTION SOU DES ECOLES		27€	9€	1 269 €
COOPERATIVE SCOLAIRE		8,09€	2,7€	380€
TOTAL				6 302€

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNES / élève habitant la commune

ST AMOUR	ST VERAND + EXT	PRUZILLY
14	10	23
336 €	240 €	552 €

Le Conseil Municipal accorde cette subvention à hauteur de **336 euros**.

Tour de table :

Rachel Hamet : demande des nouvelles des dossiers de catastrophes naturelles (sécheresse 2018) :

La Préfecture enverra le rapport annuel de Météo France sur la sécheresse en principe en Mai 2019.

Ce rapport technique de Météo France permettra l'appréciation du phénomène et permettra ainsi de transmettre les dossiers au Ministère de l'Intérieur en Juin 2019.

Après instruction, les demandes seront inscrites à l'ordre du jour de l'une des séances mensuelles de la commission interministérielle chargée de se prononcer sur l'intensité anormale de l'agent naturel.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les catastrophes naturelles si le lien de causalité entre les dommages constatés et le phénomène naturel est reconnu par l'assureur à l'horizon Septembre 2019.

Rachel Hamet : Il y a de moins de moins de Réseau orange au Plâtre Durand

Madame le Maire informe que depuis plusieurs mois, la société Orange déploie la fibre à Mâcon. « Actuellement, 11 000 logements sont déjà raccordés. À terme, 22 000 logements seront raccordables, tout comme les entreprises ».

Des problèmes d'approvisionnement de câble ralentissent les travaux.

Un boosteur devrait être installé place du Plâtre, afin de permettre aux activités commerciales d'obtenir une meilleure connection. Cette proposition est émise par Pays Sud Bourgogne, par Christine ROBIN, Présidente.

Pascal Durand : chemin des Croches

Visite M. et Mme PATISSIER Alain - Chemin des Croches en présence de leur fils Alexis.

Il a été décidé en accord avec les parties :

1. De positionner en bas du chemin des Croches dans le sens de la montée un sens interdit sauf riverains jusqu'à hauteur de la deuxième maison, laissant ainsi la possibilité aux livreurs de monter et d'accéder à la 1^{ère} maison sans trop de difficulté.

De positionner un sens interdit à partir de la deuxième maison interdisant la montée en direction du carrefour dangereux de Sathonat, et ainsi sécuriser cet accès. Ce sens interdit fera l'objet d'un arrêté et d'une information en bas du chemin des Croches.

Pascal Durand : chemin Mr SUARD

La visite consiste à vérifier si M. JF SUARD a bien effectué les travaux de réparation d'un tuyau d'évacuation des eaux pluviales qui a été endommagé par le passage de ses camions sur la voie communale de l'impasse des Thévenins.

Extrait du PV DU 12 MARS 2019

1. La réparation n'a pas encore eu lieu, mais il s'engage à le faire dans les prochains jours, un contrôle sera effectué sur place.
2. De même ledit chemin est détérioré par le passage de ses camions, et la demande lui est faite de combler les excavations importantes sur ce chemin.
3. A l'angle du pré lui appartenant et qui recueille les eaux pluviales du chemin, il est proposé que l'employé communal nettoie et dégage cet angle afin de permettre aux eaux de s'engager dans le caniveau naturel du pré et ainsi les empêcher de se répandre dans son pré.
4. Il lui est aussi demandé de ne faire aucun aménagement dans ce pré, celui-ci étant en zone naturelle protégée.
Mme le Maire vérifie que l'élevage de chiens annoncé oralement n'est pas situé dans le chalet dans son pré.

Sébastien Dufour : Avis de travaux en cours

Mr Dufour dénonce différents travaux effectués sur la commune sans aucune autorisation de travaux.

Madame le Maire informe que les personnes ont été averties et que les demandes de travaux ont été déposées en Mairie.

Marie Claude WILSON : interrogée par une administrée au sujet d'une convention animale avec la fourrière de Serrières
Une convention fourrière avec le refuge SPA de Serrières a bien été signée par la Commune et est consultable en Mairie.

Romain SPAY : le lampadaire rue du Paradis n'est pas réparé

Denis COGNARD : une matinée citoyenne est prévue le 22 Juin 2019 le matin. Les affiches sont en cours de rédaction.

Date du prochain CM : le mercredi 10 Avril 2019 à 19 heures.

- **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50**

